

A. VANDYCK annonce que le projet « Eco-Schools » invite les écoles à s'inscrire dans un projet bi-annuel qui leur permet, via sept thématiques. Les écoles doivent souscrire à minimum trois thématiques sur lesquelles elles vont pleinement s'investir. Les avantages sont plus que nombreux puisqu'il y a un respect par rapport à l'environnement, des diminutions de coûts par rapport à l'usage des plastiques à usage unique, etc. Il a pu constater que lorsque le groupe MR siégeait dans la majorité, certaines écoles étaient à chaque fois reprises dans un programme semblable mais, depuis la nouvelle législature, il n'y a plus d'école sélectionnée, du moins du côté francophone. Il invite dès lors, suite à un travail commun de la majorité et de l'opposition, à approuver ce projet de motion qui sensibilisera les écoles sur le programme de « Eco-Schools » et aidera aussi les établissements à s'investir pleinement afin d'obtenir le label. C'est une manière de responsabiliser les enfants quant aux défis de l'avenir.

Monsieur l'Échevin CUMPS pense que la proposition de motion a été travaillée par différents groupes du Conseil communal. Il n'a donc pas d'objection à son sujet.